

COMMUNE DE BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE

DELIBERATION N° DEL2025/09/11-03
Du conseil municipal du 11 septembre 2025

Date de convocation : 5 septembre 2025

Date d'affichage de la liste des délibérations : 15 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 septembre à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, PEROQUET Richard, ÉDINE Pierre, Mesdames, GALMEL Isabelle, LECONTE Marie-France, LERAUX Muriel, ROCHER Anne Marie, JOUANNE Lydie, MALERBA Lydie.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Monsieur FANFANI Antoine qui donne pouvoir à Madame LERAUX Muriel, Madame YBERT Sandra qui donne pouvoir à Madame MALERBA Lydie.

Absent(s) : non excusés :

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice : 14		
Présents : 12	Absents : 2	Procurations : 2
Votants : 14		

Monsieur Arnaud COUILLARD a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**VALIDATION ET APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (ANNEE 2024)**

Monsieur le Maire rappelle que les communes de moins de 1 000 habitants ont dorénavant l'obligation de rédiger le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif pour l'année 2024 ;

Conformément à la législation, Monsieur le Maire demande au conseil de valider le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif « RPQS » et collecte des eaux usées, pour l'année 2024, transmis par courrier.

Depuis la loi du 12 juillet 2010 (loi Grenelle II), il est joint à ce rapport la note établie chaque année par l'Agence de l'Eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention, ainsi que le rapport annuel de la conformité du système d'assainissement 2024.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal VALIDE le rapport annuel 2024 du service d'assainissement collectif.

Le secrétaire de séance
Arnaud COUILLARD



Le Maire
Rodolphe JARDIN



Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture le **15 SEP. 2025**

Publication sur le site internet le **15 SEP. 2025**